

**MEMOIRE POUR LA CREATION
D'UN COLLEGE DE LANGUE FRANCAISE
DANS LE NORD DE L'ONTARIO**

rédigé par

Simon Laflamme
Professeur à l'Université Laurentienne

présenté à

M. Jean-Louis Bourdeau
Président
Commission consultative sur
les services collégiaux en français
900 rue Bay, 9e étage
Edifice Mowat
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

mai 1990

Il n'y a pas, je crois, à refaire la preuve qu'une institution collégiale de langue française est nécessaire dans le Nord de l'Ontario. Tout le monde connaît déjà la liste des arguments qui militent en faveur de ce projet. Tout le monde sait, en effet, qu'une telle institution

- 1) contribuerait à freiner l'assimilation des francophones;
- 2) encouragerait les francophones à poursuivre leurs études au niveau postsecondaire et, donc, réduirait l'inégalité entre les francophones et les ontariens qui appartiennent aux autres ethnies;
- 3) permettrait aux francophones de mieux contribuer au développement de leur communauté;
- 4) permettrait aux francophones de mieux contribuer au développement de toute la province;
- 5) ouvrirait aux jeunes Franco-Ontariens du Nord des postes réclamant une certaine compétence;
- 6) permettrait aux francophones d'administrer leur éducation de telle sorte qu'elle corresponde à leur réalité et aux besoins propres à leurs communautés respectives;
- 7) contribuerait en elle-même au développement économique du Nord;
- 8) endiguerait l'exode de ces jeunes qui doivent aller quérir leur formation dans d'autres régions et qui finissent par s'établir dans le milieu où ils ont achevé leurs études.

Il n'est pas dans mon intention d'expliquer un à un tous ces arguments. Je les suppose acquis. En tout cas, il m'apparaissent plus nombreux et plus percutants que les quelques-uns qu'on réussit à trouver, tant bien que mal, pour justifier le statu quo.

Mon intention est tout simplement d'ajouter d'autres informations qui sont susceptibles d'augmenter le poids de la démonstration à l'effet de laquelle un

collège de langue française doit être créé dans le Nord.

Une étude qu'un collègue et moi-même venons tout juste de terminer montre, entre autres, trois choses: premièrement, les jeunes du Nord ont des aspirations éducationnelles fantastiques; deuxièmement, plus le jeune francophone avance dans ses études postsecondaires, plus il tend à privilégier les études uniquement francophones; troisièmement, dans les faits, les jeunes francophones qui évoluent dans les institutions bilingues sont contraints de suivre des cours en anglais.

Les jeunes Franco-Ontariens du Nord sont animés d'une grande ambition. Ils veulent étudier longuement. A chaque année, plus de 90% d'entre eux se proposent de s'inscrire au niveau postsecondaire. Malheureusement, à chaque année, bon nombre d'entre eux se découragent, abandonnent leurs études. Si les jeunes Franco-Ontariens ne fréquentent pas autant qu'ils le devraient les institutions collégiales, ce n'est donc pas parce qu'ils n'en ont pas l'intention. Le système scolaire a sa part de responsabilités dans l'annihilation des espoirs des étudiants et des étudiantes. Il est fort probable qu'une institution postsecondaire francophone entreprendrait les ambitions de plusieurs d'entre eux, en interpellerait bon nombre qui autrement, mettraient un terme à leurs projets.

Les plus jeunes francophones désirent étudier en anglais et en français. Ils se dirigent vers des institutions bilingues. Il faut dire que, généralement, ils ont tendance à se croire aussi compétents en anglais qu'en français. L'éducation postsecondaire leur démontre régulièrement qu'ils ont de la difficulté à produire des idées aussi bien en anglais qu'en français. Elle leur démontre souvent aussi qu'ils ne seront jamais aussi compétents que dans leur langue maternelle. Pour ces raisons, en évoluant dans les programmes d'études postsecondaires, les jeunes se tournent vers le français et prennent leur distance par rapport à l'anglais.

Mais cette distanciation n'est pas toujours possible, car, dans les institutions bilingues, l'administration, pour toutes sortes de raisons, donne priorité aux cours en anglais et n'offre pas aux francophones les cours qu'il

leur faut pour parachever leurs études dans leur langue. Dans une institution francophone, la question de la priorité linguistique ne se poserait même pas, de sorte que le jeune serait assuré de poursuivre ses études dans sa langue, langue à laquelle, de toute façon, il aimerait finalement se consacrer.

Je propose donc à la Commission de recommander au gouvernement de la province la création d'un collège communautaire de langue française dans le Nord de l'Ontario.